

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 MARS 2022 A 19H

AFFICHE LE 23/03/2022

Le 15 Mars 2022 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 8 Mars 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Étaient présents : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick (jusqu'au vote point n°12) - CHAVY Sophie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle (jusqu'au vote point n°12) - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès (présente jusqu'au vote point n°5) - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : ESCORIHUELA Daniel à Sophie CHAVY - GARNACHO Lucie à Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL - PERSILLON Cyrille à Yves CARON-JOURDA - PICARD Serge à Bernard PONS – SUDRE Agnès à Sylvie MAILHOL à compter point n°6 –

Absents : P.CHAGNE et M.LOURDE quittent la séance avant le vote point n°12.

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire propose de désigner Yves CARON-JOURDA en qualité de président de séance, pour la partie de la réunion relative à la présentation et à l'adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2021, de la commune et de l'atelier relais.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA 1er adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la Commune.

Investissement :

Dépenses :	Réalisé	539 768.01 €
Recettes :	Réalisé	606 972.56 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Réalisé	2 232 827.96 €
Recettes :	Réalisé	2 478 719.61 €

Résultat exercice 2021 :

Investissement :	Excédent	67 204.55 €
Fonctionnement :	Excédent	245 891.65 €

Résultat de clôture :

Investissement :	Déficit	- 285 705.97 €
Fonctionnement :	Excédent	511 922.22 €

Excédent total de clôture **226 216.25 €**

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER RELAIS 2021

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Investissement :

Dépenses : Réalisé 63 149.86 €

Recettes : Réalisé 0 €

Fonctionnement :

Dépenses : Réalisé 0 €

Recettes : Réalisé 0 €

Résultat exercice 2021

Investissement : - 63 149.86 €

Fonctionnement : 0 €

Résultat de clôture :

Investissement : (report 2020 : 67 800.31 €) Excédent : 4 650.45 €

Fonctionnement : (report 2020 : 2093.98 €) Excédent : 2 093.98 €

Le Conseil Municipal adopte, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA, 1^{er} adjoint, le compte de gestion et le compte administratif 2021 de l'ATELIER RELAIS EBENISTERIE.

Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

III) GESTION DU PERSONNEL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

3-1) Objet : création de poste

Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à 18h au sein des services techniques.

Les élus délibèrent et votent à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

3-2) Objet : Tarifs ALAE

Mme le Maire propose que le personnel communal bénéficie durant les horaires de travail, de la gratuité des temps d'accueil de leurs enfants sur les services communaux.

Sont concernés : la garderie du matin, la garderie du soir et l'accueil en centre de loisirs (hors séjours).

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) CONTRATS TERRITOIRE 2022 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions au titre de la programmation 2022 des contrats de territoire, pour les dossiers suivants :

- Réserve foncière cimetière :
Mme le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de 1 400 m² située à proximité du cimetière existant, pour un montant de 35 000 €.
A noter que cet achat sera soumis à enquête publique et aux résultats d'une étude hydrogéologique.
- Remplacement jeux enfants (école maternelle, parc des Jacobins) : 21 935.60 € HT
- Réfection toiture école maternelle : 20 562.32 € HT
- Jacobins (2^{ème} tranche menuiseries) : 29 600.00 € HT
- Plantations chemin Chantemesse : 5000.50 € HT. Patrick CHAGNE présente aux élus un visuel des futurs aménagements et détaille les espèces d'arbres et végétaux qui seront plantés.

Les élus votent à l'unanimité ces demandes de subventions.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour l'achat d'un abri et de petits outillages destinés au jardin partagé.

Cette demande est votée à l'unanimité

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VI) DONS ET ACTIONS EN FAVEUR POPULATION UKRAINIENNE :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de voter une subvention de 1000 € en faveur de l'association humanitaire d'intérêt général SOLIDARITE ENFANCE INTERNATIONALE (SEI) basée à Rieux Volvestre, qui a acheminé grâce à des bénévoles un convoi d'aide médicale en Pologne à destination des réfugiés ukrainiens.

Agnès SUDRE quitte la séance avant le vote et donne procuration à Sylvie MAILHOL.

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VII) ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus qu'un nouveau référentiel budgétaire et comptable a été conçu pour être applicable par les différentes catégories de collectivités territoriales.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024, mais il est possible pour les collectivités qui le souhaitent d'anticiper cette échéance réglementaire avec une bascule au 1^{er} janvier 2023.

Mme le Maire propose d'approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du BP 2023.

Les élus votent cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire informe les élus qu'il convient de délibérer sur les tarifs d'occupation du domaine public, elle propose les montants suivants :

- 5 € le m2 par an
- 7 € le m2 par an pour l'espace situé sous la halle

Mme le Maire précise que les occupants devront s'engager à une régularité pour les jours et horaires d'ouverture conforme à l'engagement signé et la commune pourra dénoncer la convention en cas de non-respect de ces engagements.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité - Magalie ALBERT ne participe pas au vote			

IX) TARIFS FORAINS FETES DU PAPOGAY:

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants aux forains présents sur la fête du Papogay :

- **Manèges « adultes »** : (types : à sensation, toboggan, auto-tamponneuses, boîte à rire....) : **160 €** l'emplacement.

- Manèges « enfants » :

Supérieur à 10m² : (type chenille, auto-tamponneuse, skooter...) : **100 €** l'emplacement

Entre 9 et 10 m² : (type mini-roue, chevaux mécanique...) : **70 €** l'emplacement

Inférieur à 8 m² : (type water-ball, trampoline, gonflable, pêche aux canards...) : **30 €** l'emplacement

- **Alimentaire** : (type confiserie, snack, sandwicherie, crêperie....) : **80 €** l'emplacement

- **Stand de jeux d'adresse** : (type tir carabine, tir arbalète, casse boîte...) : **50 €** l'emplacement

- **Stand de jeux** : (type cascades, machines à pièces.....) : **130 €** l'emplacement

- **Stand divers** : (type barbe à papa, jouets lumineux, bonbons, machine à pince, machine à boxer....) : **15 €** l'emplacement

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

X) DESIGNATION REGISSEUR FETE DU PAPOGAY :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Frédéric ROUAIX est désigné en qualité de régisseur titulaire pour la fête du Papogay, et Denis LACAUX sera régisseur suppléant.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XI) VENTE MATERIEL COMMUNAL :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose de mettre en vente au prix de 1500 €, l'auto-balayeuse acquise en 2017 pour un montant de 3 868.00 €.

Ce prix de vente est accepté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XII) ADMISSION EN NON VALEUR :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire propose au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres émis en 2013 et 2014 à l'encontre de la société Les Sablières de Saint-Elix, pour un montant total de 1971.91 euros. Cette créance concerne des loyers impayés.

Madame le Maire précise que la trésorerie s'est vue certifier par le mandataire judiciaire en charge du dossier, l'irrecouvrabilité totale et définitive de cette créance.

Cette décision est soumise au vote.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23 (R.SANTACRUZ- B.PONS- S.MAILHOL)	Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 3
Adopté à la majorité			

XIII) APPEL A PROJET POUR ATLAS BIODIVERSITE :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Eliane SOUCASSE- PIQUEMAL et Agathe LESUEUR présentent l'appel à projet pour un atlas de la biodiversité.

En effet, suite à l'expérimentation réussie de certaines communes, le ministère de l'Environnement a mis en place en 2010, un programme de développement des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale permet à une commune, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

L'ABC est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats de la faune et de la flore, avec pour objectifs de :

- sensibiliser les élus et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

La participation financière de la commune est estimée à 1000 € / an sur une durée de 3 ans

Mme le Maire indique que cet atlas est un formidable outil de sensibilisation et que cette démarche est en cohérence avec le label écotouristique « station verte » décerné à la commune.

Elle demande aux élus de se positionner sur ce projet et sur la participation financière de la commune

Les élus délibèrent et décident à l'unanimité de s'engager dans ce projet au travers de la candidature de la CCV.

P.CHAGNE et M.LOURDE sont obligés de quitter la séance à 21h 30 avant le vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

QUESTIONS DIVERSES :

1) Commune Halte-Chemins de Compostelle :

Mme MAILHOL informe que 12 communes dont Rieux-Volvestre ont été retenues au plan national pour adhérer au label « Commune Halte – Chemins de Compostelle ». La commune doit maintenant remplir un diagnostic visant à améliorer la qualité d'accueil des randonneurs, l'Office Touristique Intercommunal apportera son savoir-faire pour élaborer ce document.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'agence des Chemins de Compostelle.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2) Résultats enquête publique :

Suite à enquête publique la société CARRIERES SUD OUEST a été autorisée par arrêté préfectoral à exploiter une carrière sur le territoire des communes de Lafitte Vigordane et Carbonne.

Séance levée à 22h

Le Maire,
Marie VEZAT-BARONIA

